



**Edition printanière**  
**Du 25 mai au 5 juin 2013**

**Edition automnale**  
**Du 5 au 16 octobre 2013**

Bonjour les amis

Voici le dossier d'inscription pour le rallye *Italia Gazoline*. L'édition printanière est complète (déjà !). Il reste heureusement des places pour celle que nous avons prévue à l'automne, mais il va falloir faire très vite, les candidats étant nombreux.

J'attire votre attention sur deux points essentiels :

■ **Les dossiers devront être complets.** En clair, ça signifie qu'il faut vraiment mettre dans l'enveloppe :

- un bulletin d'adhésion par personne avec le règlement correspondant : 70 euros pour deux
- la fiche d'inscription dûment remplie
- la photocopie de la carte grise du véhicule
- une photo du véhicule
- une photo d'identité par personne avec nom au dos
- la fiche de calcul du règlement
- le chèque d'acompte (450 euros par personne soit 900 euros pour un couple) ou nous donner une référence de virement

**Si vous avez choisi une option, n'oubliez pas :**

- la fiche de calcul des options
- le règlement correspondant

**Votre inscription ne sera définitivement validée que si la totalité des pièces ci-dessus est bien présente dans l'enveloppe retour.** C'est une question d'équité vis-à-vis de ceux qui font l'effort de se conformer à nos «maigres» exigences. Des exigences qui nous facilitent par ailleurs un travail administratif très compliqué effectué par des bénévoles.

■ **Vous devez retourner le dossier à GAZOLINE/SAVANE AVENTURE, 1 parc des Fontenelles, 78870 BAILLY (FRANCE).** Vous remarquerez que le dossier est interactif : vous pouvez le remplir à l'écran, puis l'imprimer avant de nous l'envoyer. Soyez très attentif aux éventuelles erreurs dans les mails ou téléphones. Ces informations sont indispensables pour nos futures communications.

Vous recevrez ainsi très rapidement une confirmation de votre engagement par mail ou par courrier (pour ceux qui se refusent toujours à rejoindre la toile), accompagnée d'un rappel de l'échéancier et de la fiche voiture à remplir et à nous retourner si vous avez choisi de faire transporter votre véhicule.

Bon courage, et à très vite.

Amitiés

**Daniel, Jean-Jacques, Sylviane, Marie, Anne-Sophie, Gilles, Chantal**



Du 25 mai au 5 juin 2013

Du 5 au 16 octobre 2013



## Forza Italia e Sicilia

Deux éditions pour un même plaisir : la découverte de l'Italie du Sud, entre Rome et la Calabre, en passant par Isernia, la côte Amalfitaine, Pompéi, Salerno, Paestum, Cosenza, Tropea... Puis la magie de la Sicile : Messine, Taormina, Syracuse, Lido di Noto, Agrigento, Marsala, Segesta, Monreale, Palerme et retour par Naples la bouillonnante. Toujours en voitures anciennes de + 30 ans...

<http://africa.gazoline.net>

**Rallyes Gazoline**



# DOSSIER D'INSCRIPTION



# REGLEMENT DE PARTICIPATION

## 1. DEFINITION

L'association SAVANE AVENTURE, organise en ITALIE et en SICILE, avec le concours de la revue GAZOLINE, un rallye en véhicules anciens de plus de 30 ans dénommé : **ITALIA GAZOLINE**.

## 2. DATES

Deux éditions du rallye touristique **ITALIA GAZOLINE** auront lieu :

• une première du **25 MAI AU 5 JUIN 2013** ;

• une deuxième du **5 AU 16 OCTOBRE 2013**.

LE DEPART ET L'ARRIVEE SE FERONT A ROME.

## 3. CIRCUIT

Le rallye touristique **ITALIA GAZOLINE** est ouvert aux automobiles âgées de plus de 30 ans, et il se déroulera sur des routes goudronnées. Il est tracé sur des voies cartographiées. Un road-book est distribué au départ. Outre des informations pratiques, il contient les cartes et indications pour suivre le parcours, étape par étape.

## 4. REPAS, HEBERGEMENT

Le droit d'engagement comprend les hébergements en hôtels Grand Confort de Rome à Rome, les petits-déjeuners et les repas du soir, ainsi que le transfert de Palerme à Naples en ferry, cabine, dîner et petit-déjeuner compris. Le repas du midi n'est pas inclus sur la totalité du parcours. Le transfert en ferry de Villa San Giovanni à Messine n'est pas compris.

## 5. DEROULEMENT DU RALLYE

Le rallye touristique **ITALIA GAZOLINE** n'est en aucun cas une course de vitesse. Entre le départ et l'arrivée de chacune des étapes, toutes notions de compétition et de chronométrage sont exclues. Il n'y aura donc aucun classement. Les participants ont obligation de respecter les consignes de sécurité données par le Comité d'organisation et de respecter scrupuleusement le code et la signalisation routière du pays. **Le Comité d'organisation insiste sur l'attention toute particulière qui devra être votre lors des traversées de villes ou villages, ainsi sur le respect des limitations de vitesse.**

## 6. VEHICULES ADMIS

Le rallye touristique **ITALIA GAZOLINE** est ouvert aux automobiles de plus de 30 ans (avant 1983). Toutefois, une dérogation sera accordée pour les véhicules plus récents à condition que le type du même véhicule ait été fabriqué avant 1983. Cette dérogation sera soumise au Comité d'organisation qui **se réserve le droit de refuser tout véhicule à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.**

## 7. CONTROLE TECHNIQUE DU VEHICULE

Chaque véhicule devra répondre aux règles

en vigueur, tant en France qu'à l'étranger, relatives aux véhicules automobiles et au Code de la route. Les concurrents devront présenter au moins un mois avant le départ un contrôle technique valable de moins de deux ans.

**L'obtention de ce contrôle technique est obligatoire pour valider votre inscription.**

■ En dehors d'une bonne révision mécanique et notamment des organes de sécurité, aucune préparation spécifique n'est nécessaire. Nous attirons toutefois votre attention sur les particularités d'un parcours montagnoux exigeant qui demande **d'excellents pneumatiques, des freins parfaitement révisés, des suspensions en bon état** et un circuit de refroidissement au minimum vidangé avant le départ (ne pas hésiter à le détartre, bloc moteur et radiateur de chauffage compris).

## 8. PARTICIPANTS

Le nombre de participants est libre dans chaque véhicule à condition de ne pas dépasser la capacité légale de passagers telle qu'indiquée sur la carte grise. Toutefois, nous attirons votre attention sur ce nombre pour le problème lié à la surcharge (passagers et emport de bagages) que cela génère.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout participant à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.

## 9. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Chaque participant devra présenter au cours des vérifications administratives les documents suivants :

■ Certificat médical effectué chez son médecin traitant ou lettre déchargeant les organisateurs de toute responsabilité en cas de problème de santé.

■ Permis de conduire.

Chaque véhicule devra être présenté avec les documents suivants :

■ Carte grise ou certificat d'immatriculation en règle.

■ Carte verte et attestation d'assurance.

■ Certificat de contrôle technique en cours de validité (moins de deux ans).

■ Pour les véhicules prêtés, autorisation écrite du propriétaire.

## 10. EQUIPEMENT INDIVIDUEL

Chaque véhicule devra être équipé de :

■ 1 extincteur de 2 kg minimum (ou 2 de 1 kg).

■ 1 triangle de pré-signalisation.

■ 1 gilet de sécurité par personne.

■ 1 trousse de premiers secours.

## 11. SECURITE

Chaque véhicule doit être équipé du minimum ci-après :

■ 1 téléphone portable (avec réseau monde pour la période du rallye).

■ 1 carte générale de l'Italie (le road-book en fournit cependant une bien plus détaillée que tout ce que vous pourrez trouver). Si vous possédez un GPS, la cartographie Europe inclut l'Italie et la Sicile.

## 12. ASSISTANCE MEDICALE

Un médecin présent sur le circuit et à chaque étape assure les premiers soins et secours. Nous avons, par ailleurs, contracté une assurance rapatriement auprès du groupe Elvia/Mondial Assistance. Le coût de cette assurance est de 1 % du prix total de l'inscription.

## 13. ASSISTANCE VEHICULES

Chaque participant assure l'entretien de son propre véhicule. L'assistance «mécanique» de l'organisation pourra proposer une aide technique, mais sous la responsabilité du participant. En cas d'immobilisation, l'organisation prend en charge le rapatriement du véhicule jusqu'à Rome, sauf cas de force majeure. Il est convenu entre les parties que le transport des passagers, de leurs bagages et du véhicule durant le rallye feront alors l'objet d'une convention pour partager les frais qui en découleront. L'association pourra assurer la remontée du véhicule en France à condition que les camions et plateaux affectés au transport disposent encore d'une place. Si c'est le cas, le véhicule est déposé au siège de l'association, à Grand Couronne, à charge pour le participant de le faire ensuite ramener à son domicile. Sur convention expresse, et suivant les disponibilités, il pourra cependant être déposé au plus près du domicile du participant, moyennant une participation aux frais éventuels de déroutage. Le transport de pièces détachées (en cantine) peut être assuré par l'organisation.

## 14. DROITS D'ENGAGEMENT ET CALENDRIER

Chaque participant au rallye touristique **ITALIA GAZOLINE** doit être membre de l'association SAVANE AVENTURE.

■ La cotisation 2013 a été fixée à 35 € par l'Assemblée Générale de mars 2012.

■ Le prix d'engagement a été fixé à 1.350 € par personne en chambre double. Un supplément de 650 € sera demandé si vous souhaitez être en chambre single.

■ Assurance rapatriement = 1 %.

**Exemple d'un équipement voiture avec deux personnes :**

■ Cotisation : 2 x 35 = 70 €

■ Participants : 2 x 1.350 € = 2.700 €

■ Assurance rapatriement : 2.700 x 1 % = 27 €

■ TOTAL = 2.797 €

**Calendrier**

Pour l'édition de mai-juin, les inscriptions seront ouvertes à partir du 10 septembre et closes le 30 octobre 2012.

Pour l'édition d'octobre, les inscriptions seront ouvertes le 10 septembre et closes le 31 décembre 2012. Après le 31 décembre, et s'il reste encore des places, la période d'inscription pourra être prolongée, mais un supplément de 10% sera exigible. **Un seul règlement par équipage sera accepté.**

■ Premier acompte à l'inscription : 450 € par personne, assurance rapatriement comprise, hors cotisation à l'association.

■ Deuxième acompte à verser au 1/01/2013 : 450 € par personne.

■ Solde du compte à verser au 01/04/2013 pour l'édition de mai-juin ou au 01/07/2013 pour l'édition d'octobre.

**Remises sur le prix participant**

■ Enfants de moins de 15 ans : - 50 %.

■ Enfants de 16 ans et adultes de moins de 25 ans : - 10%.

**L'inscription comprend à partir de Rome :**

■ Nourriture matin et soir.

■ Hébergement dans la région de Rome, avec dîner et petit-déjeuner.

■ Hébergement (hôtels Confort).

■ Le transfert en ferry de Palerme à Naples, de nuit et en cabine, avec dîner et petit-déjeuner.

■ Assistance véhicule.

■ Assurance Responsabilité Civile organisateur.

■ Assurance rapatriement.

■ Remise des documents : Carnet de route, autocollants, road-books, etc.

**L'inscription ne comprend pas :**

■ Le carburant du véhicule et péages.

■ L'entretien du véhicule.

■ L'assurance du véhicule.

■ Les boissons et téléphone.

■ Le repas du midi.

■ Le transfert par ferry entre Villa San Giovanni et Messine.

**15. ANNULATION**

Les inscriptions seront validées le 1<sup>er</sup> janvier 2013, au moment du versement du deuxième acompte. Avant cette date, tous les acomptes pourront être intégralement remboursés en cas de désistement. A partir du 1<sup>er</sup> janvier et avant le 1<sup>er</sup> avril 2013 (1<sup>er</sup> juillet 2013 pour l'édition d'octobre), les acomptes seront remboursés, déduits d'une somme équivalant à 10 % du montant versé. A partir du 1<sup>er</sup> avril (ou du 1<sup>er</sup> juillet pour l'édition d'octobre) et jusqu'au 1<sup>er</sup> mai (ou du 1<sup>er</sup> septembre pour l'édition d'octobre), les acomptes seront remboursés, déduits d'une somme équivalant à 50 % du montant versé. Passé le 1<sup>er</sup> mai (ou le 1<sup>er</sup> septembre pour l'édition d'octobre), aucun acompte ne pourra être remboursé. Il est cependant convenu entre les parties que ces règles peuvent être assouplies si un équipage prend la place de celui qui se désiste. Dans ce cas, les acomptes seront remboursés, déduits d'une somme forfaitaire de 45 € correspondant à 10 % du premier acompte. Enfin, une fois le départ donné, aucun remboursement ne pourra être

effectué pour cause de désistement.

Le Comité d'organisation pourra, pour des raisons de sécurité, cas de force majeure ou tout autre motif, annuler le rallye sans avoir à justifier du motif de sa décision. Le montant du remboursement ou le report du rallye à une date ultérieure sera déterminé par une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Savane Aventure.

La cotisation de 35 € reste acquise à l'association Savane Aventure dans tous les cas.

**16. ASSURANCE DE L'ORGANISATEUR**

Conformément à la réglementation française relative à l'organisation et à la vente de voyages et séjours, Titre VI du décret n° 94-490 du 15/06/94 de la loi n° 92/645 du 13/07/92, l'association SAVANE AVENTURE a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile de type professionnelle auprès de la Société MMA sous le numéro 113 710 557 en cas de fautes imputables à l'organisation. Ce contrat garantit la responsabilité civile et ses conséquences pécuniaires incombant au voyageur par application de la législation du pays parcouru, RC et défense pénale, frais de recherche et sauvetage. L'association a par ailleurs souscrit une assurance responsabilité civile au titre des organismes sans but lucratif et organisme de tourisme. Il pourra être fourni, sur simple demande, le tableau des montants des garanties d'assurance. Cette couverture de l'association ne couvre pas les risques dont le participant serait tenu personnellement responsable.

**17. DROITS & PUBLICITE**

L'organisation autorise aux participants : la diffusion de tous reportages, photos, images de télévision, à condition de ne pas nuire à l'image du rallye touristique **ITALIA GAZOLINE** et à ses organisateurs. L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos, les images, les reportages du raid et de ses participants pour toute utilisation médiatique ou publicitaire.

**18. PUBLICITE SUR VEHICULE**

Des emplacements publicitaires seront réservés pour l'organisateur sur chaque véhicule, les dimensions et emplacements sont fournis en annexe. Le reste du véhicule étant libre pour toutes autres publicités, l'organisateur se réserve le droit d'en interdire certaines sans avoir à justifier sa décision.

**19. POINTAGE & RECHERCHE**

Chaque véhicule portera un numéro et devra impérativement pointer à chaque départ et arrivée d'étape. Au moins un véhicule de l'organisation fermera chaque étape. En cas de panne ou d'immobilisation, les équipages devront rester près de leur véhicule et seront invités à monter dans les véhicules d'assistance, l'organisation se chargeant du rapatriement des véhicules immobilisés jusqu'à la fin de l'étape. En cas de refus de l'équipage, celui-ci devra signer une décharge à l'organisateur et ne fera plus partie du rallye. Les frais de recherche sont assurés par l'organisateur sur le parcours

désigné aux participants. Si un équipage veut choisir un autre itinéraire ou quitter le rallye sans en avertir les organisateurs, l'équipage devra prendre en charge les frais de recherche engagés par l'organisation à son égard. Les équipages se retrouvant sans véhicule seront répartis dans les véhicules de l'assistance ou tout autre moyen pouvant les transporter à chaque étape dans les conditions définies à l'article 13.

**20. LIMITATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR RALLYE**

Le nombre d'engagés sera limité à 45 véhicules maximum par édition. Les premiers inscrits seront engagés en priorité, puis dans l'ordre d'adhésion à l'Association Savane Aventure. Une fois le nombre atteint, les demandes suivantes seront mises en attente sur une liste, et pourront bénéficier du désistement d'un participant déjà inscrit, dans leur ordre d'arrivée. Il pourra également être possible d'être reversé sur la deuxième édition (octobre) sur simple demande et s'il reste des places.

**21. RESPONSABILITE**

Chaque participant est tenu de se conformer aux consignes du comité d'organisation, lequel ne peut être tenu responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. Chaque participant reconnaît prendre conscience des risques inhérents au caractère particulier de ce genre de manifestation. Il déclare assumer ces risques et renonce à rechercher la responsabilité du Comité d'organisation pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes, maladie,... Ces engagements seront opposables aux ayants-droit de chaque participant.

**22. AGREMENT**

Conformément à la décision de la commission mentionnée à l'article L.141-2 du code du tourisme l'association SAVANE AVENTURE est immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM076120012.

Cette immatriculation s'accompagne d'une garantie financière apportée par la Société Générale et d'une assurance contractée auprès de MMA (voir article 16).

**23. LITIGE**

Pour tout règlement de litige, seul le tribunal de ROUEN sera compétent.

**SAVANE AVENTURE**

15 rue Picot

76530 GRAND-COURONNE

T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou

00.33(0)6.81.10.79.49

<http://africa.gazoline.net>

[savane.aventure@orange.fr](mailto:savane.aventure@orange.fr)



RALLYE ITALIA GAZOLINE 2013

# FICHE D'INSCRIPTION

EDITION OCTOBRE

Cadre réservé à l'organisation

## VEHICULE

Marque	Dénomination	Année 1 <sup>ère</sup> mise en circ
Immatriculation	Carrosserie	Puissance      Vitesse maxi

**OBLIGATOIRE POUR VALIDER L'ENGAGEMENT : Joindre une photocopie de la carte grise, une photo du véhicule avec nom du pilote au dos ET les photos d'identité de tous les occupants du véhicule avec nom des personnes au dos.**

## PARTICIPANTS

	CONDUCTEUR	COEQUIPIER 1	COEQUIPIER 2	COEQUIPIER 3
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Profession				
Adresse				
Code postal				
Ville				
Nationalité				
Téléphone domicile				
Téléphone bureau				
Portable utilisé sur le rallye				
Email				
N° Passeport ou n° CI				
Si passeport : Date de validité				
Si passeport : Lieu d'obtention				
N° Permis Conduire				
Date d'obtention				
Lieu d'obtention				
Groupe sanguin				
Personnes à prévenir en cas d'urgence				
	Tél.	Tél.	Tél.	Tél.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription, avoir lu et approuvé le règlement du IBERICA GAZOLINE. Je décharge les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de mon véhicule pour tous dommages corporels ou matériels, causés aux tiers ou à eux-mêmes quelles que soient les conditions.

Date

Signature

NB : les renseignements portés sur cette fiche sont confidentiels et nous nous engageons à ne pas les communiquer à un tiers.

**SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49**  
<http://africa.gazoline.net> - Mail : [savane.aventure@orange.fr](mailto:savane.aventure@orange.fr)

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DES OPERATEURS DE VOYAGES ET DE SEJOURS : IM076120012



RALLYE ITALIA GAZOLINE 2013

## CALCULEZ VOTRE REGLEMENT

Cadre réservé à l'organisation

Pré-inscription	Confirmé	Règlements		Annulé	N°
Le :	Le :	1	e	3	e
		2	e		

### PARTICIPANTS

■ Par personne.....	1.350 €
■ de 16 à 25 ans (-10 %).....	1.225 €
■ -16 ans (-50 %).....	665 €
■ SUPPLÉMENT CHAMBRE SINGLE .....	650 €

### DATES DE REGLEMENT

■ Pré-inscription....	450 € par personne, assurance comprise
■ Acompte avant le 1/01/2013 .....	450 € par personne
■ Solde avant le 1/04/2013 (édition de mai ou du 1/07/2013, édition d'octobre)	

## REGLEMENT

### COÛT TOTAL

PILOTE	€
COEQUIPIER 1	€
COEQUIPIER 2	€
COEQUIPIER 3	€
SUPPLÉMENT SINGLE (si oui, cliquer sur la case -->)	650 €
<b>TOTAL</b>	€
Assurance rapatriement : <b>TOTAL</b> x 1 %	€
<b>COÛT TOTAL</b>	€

### ECHEANCIER

1. PRE-INSCRIPTION 450 € * par personne	€
2. Acompte de 450 € avant 1/01/2013**	€
3. Solde de votre compte avant 1/04/2013 ou 1/07/2013**	€

\* Assurance rapatriement comprise.

\*\* 1/04/2013 pour l'édition de mai, 1/07/2013 pour l'édition d'octobre. Passées ces dates butées, vous devez régler les acomptes précédents.

SI VOUS RÉGLEZ PAR VIREMENT, FAITES BIEN PRÉCISER  
VOTRE NOM ET LE NUMÉRO DE VOTRE ÉQUIPAGE

**Un seul règlement par équipage (TOUJOURS AU MÊME NOM) à chaque acompte est à effectuer** par chèque bancaire ou postal, ou virement\* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et envoyé à l'adresse suivante :  
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

\* SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -  
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP

**SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49**  
**<http://africa.gazoline.net> - Mail : [savane.aventure@orange.fr](mailto:savane.aventure@orange.fr)**



## CALCULEZ VOS OPTIONS

Cadre réservé à l'organisation

### TRANSPORT DES VEHICULES DE GRAND-COURONNE A ROME ET RETOUR

L'association a investi dans des camions porte-huit qui nous permettent de transporter de 8 (minimum) à 32 (maximum) véhicules, par tranches de huit. Elle les met à disposition pour transporter les véhicules de Grand Couronne (région de Rouen) à ROME et retour. Il sera également possible d'organiser des ramassages groupés soit sur le parcours entre Rouen et la frontière italienne, soit une semaine plus tôt dans une région donnée, à condition que l'on puisse charger un camion complet. Compte tenu de la complexité de la logistique à mettre en œuvre, nous affrètons d'autorité un porte-huit. Les suivants ne seront validés qu'à partir du moment où ils seront remplis. Nous ne doutons pas que cela se fera très vite, c'est pourquoi il est primordial que, si vous choisissez cette option, vous réserviez le plus rapidement possible votre place. Pour plus d'équité, le coût de ce transport a été modulé en fonction de la longueur de votre véhicule (cliquer dans la case correspondante) et de sa valeur assurée (remplir la case V).

Longueur véhicule	Coût transport	Valeur déclarée (V)	Assurance = $V * 0,8\%$	Coût total
< 4 m	550 €		€	€
de 4 m à 4,60 m	660 €		€	€
> 4,60 m	880 €		€	€

EXEMPLE : voiture de 4,53 m, valeur déclarée (ou expertisée) 13.500 € = 550 € + (13.500 € \* 0,8% =) = 660 € + 108 € = 778 €

### TRANSFERT DES PASSAGERS EN AVION

Les véhicules transportés par nos porte-huit, vous voudrez sans doute les retrouver à Rome pour participer au rallye et repartir ensuite ! Le transfert se fera donc en avion au départ de Paris. Le prix du billet A/R que nous indiquons pour l'heure (165 €) peut être sujet à modification (à la baisse, nous l'espérons). Mais vous pouvez également préférer réserver vous-même vos billets. C'est vous qui voyez, c'est pour ça que c'est une option !

### TRANSPORT D'UNE CANTINE

Il est possible de nous confier une cantine remplie EXCLUSIVEMENT de pièces. Nous les transporterons pour vous, dans nos camions d'assistance. Nous vous demandons une participation financière de 30 €. Merci de respecter IMPERATIVEMENT les dimensions normalisées de cette cantine : L 80 x l 45 x h 33 cm.

### REGLEMENT DES OPTIONS

Le règlement de ces options est à JOINDRE, PAR CHEQUE SEPARÉ, à cette feuille.

TRANSPORT VEHICULE	..... €
TRANSFERT PASSAGERS PAR AVION	..... x 165 € = .....€
TRANSPORT CANTINE	30 €
<b>TOTAL</b>	..... €

SI VOUS RÉGLEZ PAR VIREMENT, FAITES BIEN PRÉCISER  
VOTRE NOM ET LE NUMÉRO DE VOTRE ÉQUIPAGE

**Ne rajoutez pas cette somme à l'acompte que vous allez verser. Établissez un paiement séparé, par chèque (un unique chèque pour l'équipage). Celui-ci ne sera encaissé, au plus tôt, que le 1<sup>er</sup> avril 2013 ou du 1<sup>er</sup> septembre 2013 (édition d'octobre), au moment du solde du compte.**

A libeller à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et à envoyer à l'adresse suivante :  
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

**SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49  
<http://africa.gazoline.net> - Mail : [savane.aventure@orange.fr](mailto:savane.aventure@orange.fr)**



CERTIFICAT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DES OPERATEURS DE VOYAGES ET DE SEJOURS : IM076120012

SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49  
<http://africa.gazoline.net> - Mail : savane.aventure@orange.fr



RALLYE ITALIA GAZOLINE 2013

## PIECES A JOINDRE A VOTRE INSCRIPTION

### TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ

- UN BULLETIN D'ADHÉSION PAR PERSONNE
- CHEQUE DE REGLEMENT DE L'ADHÉSION 2013
- FICHE D'INSCRIPTION
- PHOTOCOPIE DE LA CARTE GRISE
- 1 PHOTO DU VEHICULE
- 1 PHOTO D'IDENTITÉ PAR PARTICIPANT AVEC NOM AU DOS
- FICHE DE CALCUL DU REGLEMENT
- CHEQUE D'ACOMPTE (450 EUROS PAR PERSONNE)

### **SI VOUS AVEZ CHOISI UNE OU PLUSIEURS OPTIONS**

- FICHE DE CALCUL DES OPTIONS
- CHEQUE REPRESENTANT LE MONTANT DES OPTIONS

**LE DOSSIER NE SERA PAS VALIDÉ S'IL MANQUE  
UN SEUL DES DOCUMENTS MENTIONNÉS CI-DESSUS.**



ASSOCIATION DECLAREE, REGIE PAR LA LOI DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1901

# BULLETIN D'ADHESION 2013

Immatriculation tourisme  
IM07620012

Les rallyes organisés par SAVANE AVENTURE sont strictement réservés aux adhérents de l'association à jour de cotisation. L'assemblée générale de mars 2012 a maintenu le montant de cette cotisation à 35 euros pour l'année 2013. Elle est exigible au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile. Elle est ramenée à 1 euro symbolique pour les enfants de moins de 15 ans.

<p>Je soussigné(e) M., Mme, Mlle</p> <p>NOM : .....</p> <p>PRENOM : .....</p> <p>ADRESSE COMPLETE : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>PAYS : .....</p> <p>TELEPHONE : .....</p> <p>TELEPHONE MOBILE : .....</p> <p>E-MAIL : .....</p> <p>Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2013. Date : ..... / ..... / 2012 Signature</p>	<p>N° d'adhérent</p>	<p>Je soussigné(e) M., Mme, Mlle</p> <p>NOM : .....</p> <p>PRENOM : .....</p> <p>ADRESSE COMPLETE : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>PAYS : .....</p> <p>TELEPHONE : .....</p> <p>TELEPHONE MOBILE : .....</p> <p>E-MAIL : .....</p> <p>Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2013. Date : ..... / ..... / 2012 Signature</p>	<p>N° d'adhérent</p>
--	----------------------	--	----------------------

## Mon (mes) enfant(s)

.....

.....

.....

Souhaite(nt) adhérer en qualité de membre(s) associé(s) pour l'année 2013.

N° d'adhérent

N° d'adhérent

N° d'adhérent

## Je règle ma (mes) cotisation(s) soit :

35 € x ..... adultes = ..... + 1 € x ..... enfants =



Par chèque bancaire ou postal, ou virement\* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE envoyé à l'adresse suivante :  
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

\* SOCIETE GENERALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -  
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP